



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/05/16

Reçu en Préfecture le : 03/05/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 2 mai 2016
D-2016/162

Aujourd'hui 2 mai 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Benoit MARTIN

Gymnase Berges du Lac. Ginko construction. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la construction du gymnase Berge du Lac Ginko, un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la maîtrise d'œuvre privée : François Guibert Architecte.

Le projet comprend la réalisation :

- d'un pôle sport collectif (gymnase) avec tribune, vestiaires, sanitaires, bureaux, locaux rangement;
- un pôle escalade avec vestiaires, sanitaires, local rangement et bureau
- des locaux techniques

Les travaux sont répartis en 15 lots, chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. A l'issue de l'analyse technique, la commission d'appel d'offres réunie le 6 avril 2016 a attribué les marchés aux sociétés suivantes :

Lot 1 : VRD – ESPACES VERTS

Société SARAMITE pour un montant de 160 124,27 € HT (offre de base + prestation supplémentaire).

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 100 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 2 : GROS OEUVRE- FONDATIONS SPECIALES

Société JSD pour un montant de 1 374 825,42 € HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 1000 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 3 : CHARPENTE BOIS ET METALLIQUE

Société COPPET pour un montant de 227 454,16 € HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 80 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 4 : ETANCHEITE

Société SAREC pour un montant de 162 380 € HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 100 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 5 : MENUISERIES ACIER ET ALUMINIUM

Société COVERIS pour un montant de 349 612,57 € HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 152 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 6 : SERRURERIE-METALLERIE-BARDAGE

Société TROISEL pour un montant de 648 396 € HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 260 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 7 : PLATRERIE-CLOISONNEMENT-FAUX PLAFONDS

Société MAINVIELLE pour un montant de 113 360,57 € HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 85 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 8 : MENUISERIE BOIS -AGENCEMENT

Société RICHARD pour un montant de 79 526 € HT.

Lot 9 : REVETEMENTS SOLS DURS ET FAIENCE
Société BACASOL pour un montant de 55 652,51 € HT.

Lot 10 : PEINTURES EXTERIEURES INTERIEURES
Société EPRM pour un montant de 66 879 € HT.

Lot 11 : ELECTRICITE- PHOTOVOLTAIQUE
Société CIMEA pour un montant de 280 855,59 € HT.
En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 150 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 12 : PLOMBERIE - CVC- CHAUFFAGE
Société SAGECES pour un montant de 310 121,76€ HT.
En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 90 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 13 : ASCENSEUR
Société THYSSEN pour un montant de 19 480 € HT.

Lot 14 : EQUIPEMENTS SPORTIFS-SAE-REVETEMENT SOL SPORTIF
Société PYRAMIDE pour un montant de 362 954,83 € HT.
En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 172 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 15 : PORTES DE GRANDES DIMENSIONS
Lot infructueux, une nouvelle consultation sera lancée en procédure adaptée.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 , article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE